



AROPA ALSACE

Une ambition partagée

9, rue de Guebwiller 68023 COLMAR Cedex



aropa.alsace@yahoo.fr

PROCES VERBAL **DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** **DE L'AROPA ALSACE**

Du 22 mars 2018

à la Chambre d'Agriculture à Sainte Croix en Plaine (68)

A 14 h15, M. Raymond CLEMENT, Président, déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AROPA Alsace qui va statuer sur l'année 2017

Il salue les membres présents et les remercie de leur attachement à l'association.

Il salue plus particulièrement :

M. Jean Paul OBRECHT, Président de l'Amicale des Anciens FDSEA 68
M. Daniel SAENGER, représentant l'Amicale des Anciens FDSEA 67
M. René WELMELINGER, Président de Mutualia Alsace Grand Est
M. Philippe BARBIER, Président de la FNAROPA
M. Daniel REBERT, Vice-Président du CODERPA 68
Mme. Françoise BRUN, représentant le Crédit Agricole Alsace Vosges
M. Daniel PONTISSO, Président de l'AROPA 57
M. Daniel CRANCE, représentant la FRAGE
M. Guy PEIFFER, Président de l'AROPA 54/88
M. PIETREMONT, représentant l'AROPA 51/08
M. YORDEY Robert, Président de l'Amicale du personnel retraité de la MSA 67
M. KAPPLER Sylvain, Président de l'Amicale du personnel retraité de Groupama Alsace

Il excuse les personnes empêchées, notamment :

M. David HERRSCHER et Mme Christelle JAMOT, respectivement Président et Directrice Générale de la M.S.A d'Alsace
M. Laurent WENDLINGER et M. André JACOB, respectivement Président et Directeur Général de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Alsace
M. Paul SCHIELLEIN, Président de l'Amicale des Anciens FDSEA 67 et Vice-président du CODERPA 67
M. Thierry MULLER, Directeur Général de Mutualia Alsace Grand Est
M. DUMONT, Président de Génération Mouvement 67
Mme Pierrette BONJEAN, Présidente de Génération Mouvement 68
M. Daniel COFFINET, vice-président de la FNAROPA et Président de la FRAGE
MM. les Présidents des AROPAs « sœurs » du Grand Est, empêchés.

Il remercie les dirigeants de la Chambre Régionale d'Agriculture pour la mise à disposition des locaux.

Il précise que le quorum nécessaire pour que l'Assemblée Générale Ordinaire puisse valablement délibérer est atteint : 99 personnes sont présentes ou représentées sur 342 adhérents

Puis il passe à l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16.03.2017

Le PV a été adressé à l'ensemble des adhérents avec l'invitation à l'Assemblée Générale. A la demande du Président, aucune question ni opposition n'est soulevée. Par conséquent, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Rapport d'activités

Le Secrétaire présente le rapport d'activité de l'année 2017

Il précise que le Conseil d'Administration s'est réuni à 6 reprises : ses travaux ont essentiellement concerné :

- les opérations de recrutement d'adhérents : en vue de faire connaître l'AROPA Alsace, outre les différents vecteurs de communication qui ont été mis en place, une réflexion a été entamée quant à définir d'autres solutions pour toucher les adhérents potentiels, notamment par la mise en place de « personnes référentes » .
- la mise en place de nouveaux partenariats, par contact direct ou par l'intermédiaire de la FNAROPA et de la FRAGE, notamment la signature d'une convention de partenariat avec le Crédit Agricole Alsace Vosges
- la validation des sorties proposées par la commission animation, notamment la visite du site de la Cophoudal de Brumath et de la Villa Météor à Hochfelden
- la validation des 2 bulletins d'information parus en 2017.

Différents membres du Conseil d'Administration ont participé aux réunions des AROPA sœurs de la région Est, ainsi qu'à celle de la FRAGE et de la FNAROPA, notamment à la réunion décentralisée de la FNAROPA le 9 novembre en Moselle, réunion animée par le secrétaire général de la FNAROPA M. Philippe BARBIER.

Effectifs :

Le nombre d'adhérents à l'AROPA Alsace au 31.12.2017 s'élève à 342 membres, 90 nouveaux retraités ont adhéré à l'AROPA Alsace en 2017. Cette augmentation sensible des effectifs est essentiellement due au contrat Santé MUTUALIA/FRAGE.

En prenant en compte les membres des 3 autres associations de retraités salariés agricoles d'Alsace affiliées à la FNAROPA (Groupama et MSA 67 et 68), réunies au sein du Comité de Liaison, le total représente + de 650 adhérents au 31/12/2017.

Il remercie la MSA d'Alsace pour l'aide logistique apportée dans le fonctionnement de l'association.

En l'absence de commentaire et question, le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport moral du Président

Le Président Raymond Clément rappelle pour débiter, l'importance de effectifs, et informe l'assemblée de l'évolution de l'AROPA Alsace par l'intégration totale de l'Amicale des Anciens de la MSA 67 avec effet du 1^{er} janvier 2019. Cette action représente une marque de confiance et de professionnalisme de notre association.

Le Président rappelle les différents partenariats en place (Mutualia, Crédit Agricole Alsace Vosges, Groupama Grand Est, MSA, caves vinicoles,...), en constante évolution, et insiste pour que les adhérents sont toujours en possession de leur carte d'adhérent et la présentent.

Toutefois, le souci du CA est de se développer, car l'AROPA n'est pas assez connue en Alsace ! Aussi, il a été décidé de cibler les organismes professionnels agricoles en passant par des personnes référentes, relais entre l'entreprise et l'AROPA.

Le Président insiste sur le dynamisme de l'association et la reconnaissance de son action par la représentation de membres du CA auprès des structures départementales (CDCA) et dans les hôpitaux et EHPAD comme représentant des usagers (RU)

Il remercie Dorette Tuchscherer, qui a pris la suite du regretté Jean Georges Herr, pour l'organisation de la journée conviviale qui nous a fait découvrir les activités autour du houblon. Pour 2018, elle a ciblé le sud de l'Alsace.

Il évoque les sujets nationaux d'actualité :

-l'augmentation de la CSG sur les pensions de retraite en vue de financer la baisse des charges sociales des actifs salariés.

-la mise en place de la retraite universelle
sujets qui seront repris par l'intervenant M. Barbier.

Il termine son exposé en remerciant l'équipe des administrateurs qui l'entoure pour le bon fonctionnement de l'association, et appelle les adhérents à être les ambassadeurs de l'AROPA Alsace.

Un merci également à la Chambre d'Agriculture pour la mise à disposition des locaux, ainsi qu'aux invités et aux adhérents qui ont fait le déplacement à Sainte Croix en Plaine, et au sponsor (cave Wolfberger d'Eguisheim) pour la prise en charge du verre de l'amitié.

Rapport financier

M. François SCHMITT, trésorier ayant pris la suite de Hubert MULLER, présente les comptes de l'exercice 2017 qui se solde par un résultat positif de 2364,93 €. Il rappelle que la cotisation de 25 € comporte l'abonnement au « Chêne Vert » et les cotisations aux organismes fédérateurs qui sont la FNAROPA (Fédération Nationale) et la FRAGE (Fédération Régionale des AROPAs du Grand Est)

Aucune précision n'étant demandée, le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Rapport des vérificateurs aux comptes-Quitus au Trésorier et au CA

En l'absence de MM. Daniel GIUDICI et Pierre HUMANN, vérificateurs aux comptes, M. François SCHMITT lit la déclaration qui fait état des contrôles effectués et informant l'Assemblée qu'ils ont eu accès à tous les documents nécessaires à la vérification. Ils n'ont constaté aucune anomalie.

Ils demandent que l'Assemblée donne quitus au trésorier et au Conseil d'Administration, ce qui est accepté à l'unanimité.

Nomination des nouveaux vérificateurs aux comptes

Sur proposition du Président, les vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2018 seront MM. Daniel GIUDICI et Pierre HUMANN.

Aucune autre candidature n'étant signalée, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Fixation des cotisations

Conformément aux statuts, le Conseil d'Administration a fixé la cotisation annuelle pour 2019 à **25 €** par adhérent, montant comprenant l'abonnement au « Chêne Vert ». Pour un couple, dont les deux membres sont adhérents à l'AROPA Alsace, elle n'est que de **18 €** pour le conjoint.

Ces valeurs sont identiques à celles pour 2018

Ces propositions sont validées à l'unanimité.

Renouvellement partiel des membres du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 6 des statuts, il est procédé au renouvellement des membres du Conseil d'Administration :

Les sortants sont :
Mme. Marinette GRASSER
Mme. Brigitte KIEFFER
M. Gérard NEUHARD
M. Henri WEISS

Ils demandent le renouvellement de leur mandat.

Le Président propose de renouveler les sortants.

Sur demande du Président, aucun autre candidat ne se manifeste

A l'unanimité, les personnes proposées sont élues au Conseil d'Administration.

Rapport de la commission Animation Convivialité

Le Président passe la parole à Dorette TUCHSCHERER, coordonnatrice de la commission Animation Convivialité.

Celle-ci relate le déroulement de la journée du 5 octobre 2017 où, près d'une centaine de personnes se sont retrouvées dans les locaux de la Cophoudal (Comptoir Agricole) à Brumath pour découvrir l'ensemble de la culture du houblon (récolte, stockage, commercialisation), puis ont visité la Villa Météor à Hochfelden.

Pour 2018, Dorette TUCHSCHERER annonce une journée de convivialité dans le Sundgau (musée paysan et carpes frites).

Plus aucune question ni précision n'est évoquée, le Président clôt l'Assemblée Générale Ordinaire en remerciant les participants.

Le Président passe alors la parole à M. Philippe BARBIER, Président de la FNAROPA pour traiter du sujet :

Environnement et réforme des retraites.

Il déclare que le système actuel des retraites est en danger suite à l'augmentation de l'espérance de vie et du chômage. Il propose, au nom de la FNAROPA, une réforme du système de retraite par la mise en place d'une retraite universelle (un même système pour tous) à la place des dizaines de systèmes actuels de retraite en France. Ce projet, élaboré depuis plusieurs années par la FNAROPA, a été repris dans le programme du candidat Macron qui s'est engagé à mettre en œuvre la retraite universelle de manière progressive sur 10 ans tout en gardant le système par répartition.

M. Barbier précise que la FNAROPA a demandé que le système soit réellement universel et qu'il s'applique à tous sans incidence sur le niveau des pensions.

Il est également revenu sur l'augmentation de la CSG prélevée sur les retraites : s'il estime que cette mesure est en faveur du pouvoir d'achat des enfants et petits-enfants des retraités, il demande en contrepartie un rétablissement de l'égalité avec les actifs par différentes mesures :

- suppression de la cotisation maladie de 1% sur les retraites complémentaires,
- mise en place d'une défiscalisation (ou crédit d'impôt) sur les cotisations d'assurance complémentaire Santé,
- rétablissement de la ½ part fiscale pour les veufs et les veuves.

Des courriers présentant cette demande ont été envoyés au Président de la République, sans suite à ce jour.

Il conclut son intervention par un appel aux adhérents d'inviter les anciens collègues d'adhérer à l'AROPA.

Après le débat et les questions de la salle, le Président Raymond Clément remercie M. Barbier pour son intervention et l'apport de l'éclairage de la FNAROPA sur la réforme des retraites.

Puis, il invite l'assemblée au verre de l'amitié.

A Sainte Croix en Plaine, le 22 mars 2018

Raymond CLEMENT

Ernest FREYBURGER

Président

Secrétaire